



## LE PLAB DEMANDE SON IG « SIÈGE DE LIFFOL »

A l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les Indications Géographiques (IG), lancées par le ministère de l'Economie et de l'Industrie il y a un an, garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour la fabrication de leurs produits manufacturés. Le Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois est la première entité à déposer son dossier référentiel de demande d'IG : « Siège de Liffol »

Le bassin de Liffol-le-Grand est un berceau historique et naturel des fabricants de sièges de style, depuis le 17<sup>e</sup> siècle une soixantaine de manufactures maintiennent aujourd'hui la production de manière traditionnelle. Ainsi, cette possibilité de traçabilité représente une belle opportunité de faire connaître et valoriser leurs savoir-faire appuyés sur une histoire, ainsi que la

qualité et l'authenticité de leurs productions. Cette démarche ouvre également la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale, à bas prix, et à d'éventuelles contrefaçons, tout en offrant une garantie, pour le consommateur, sur la qualité et l'authenticité des produits mis sur le marché

### Plusieurs garanties

Depuis 1992, les manufactures artisanales de sièges se sont groupées en cluster sous l'égide du PLAB, qui représente et défend les intérêts de la filière ameublement, luxe et décoration sur le Grand-Est auprès des institutionnels. Il est l'organisme de défense et de gestion de l'IG « Siège de Liffol ». Depuis septembre dernier, un groupe de travail de 25 entreprises locales a défini les contours de ce que cette IG devait protéger,

valoriser et garantir. Selon ce référentiel, peuvent prétendre à l'IG « les sièges issus de techniques de fabrication traditionnelles ou innovantes, répondant aux critères propres de la zone géographique du Bassin de Liffol-le-Grand ». Pour apposer le label « Siège de Liffol », le fabricant doit garantir que

- L'essentiel de la fabrication est réalisé dans une ou plusieurs des 110 communes de la zone géographique délimitée ;
- Les savoir-faire séculaires sont respectés à toutes les étapes ;
- Le bois utilisé est issu de forêts gérées durablement (certifié PEFC ou FSC) ;
- La mousse de rembourrage ne contient pas de CFC.

Plus largement, que la majorité des opérations (du prototypage au garnissage, en passant par le toupillage ou le laquage) sont réalisées dans le secteur géographique défini.